



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 juin 2018

Membres du Conseil Municipal présents :

Alfred INGWEILER, Maire

Mme Michèle PARISOT MULLER 1^{ère} adjointe

M. François SCHNELL, 2^{ème} adjoint

M. Jacky KUNTZ, Mme Francine BOUTY, M. Gilbert KUNTZ, Mme Sonia FROHN,

M. Claude STRINTZ, M. Stéphane POUVIL, Mme Myriam VIX, M. Nicolas STEPHAN, Mme Eliane GASTEBOIS.

Absent : M. Richard ROBERT qui donne procuration à M. Alfred INGWEILER

Absents excusés : Mme Isabelle BATISTA, M. Patrick BLANCHONG

M. le Maire salue les membres présents et procède aux remerciements suivants :

- aux conseillers présents lors de l'inauguration du « Schnacke Platzel » le 12 mai
- à toutes les personnes qui ont participé à la plantation des fleurs
- aux membres du Conseil Municipal (et conjoint(es)) qui se sont impliqués pour la fête des aînés

M. le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour :

- relevage de l'orgue

La prochaine séance du CM est fixée, sauf évènement exceptionnel, au **VENDREDI 28 septembre 2018 à 19h30**

2018.06.01 - Désignation du secrétaire de séance :

M. Stéphane POUVIL a été désigné secrétaire de séance.

2018.06.02 - Approbation du compte-rendu de la séance du 27 avril 2018 :

Le compte-rendu de la séance du 27 avril 2018 a été adopté par 12 voix pour et 1 abstention.

2018.06.03 - Salle communale :

Lors de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2018, M. le Maire a informé le Conseil des résultats de l'appel d'offre du 27 février 2018.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Pour rappel, la commission d'appel d'offres s'était réunie en date du 19 mars 2018 pour l'ouverture des plis et avait analysé l'ensemble des dossiers reçus.

M. le Maire présente les offres retenues après négociation. Il s'agit :

- Pour le lot n°01 - Gros oeuvre : l'Entreprise ZAVAGNO domiciliée à BUHL LORRAINE 57400 - pour un montant de 168 849.53 HT
- Pour le lot n°02 - Charpente bois : l'Entreprise STRASSER - domiciliée à ASCHBACH 67250 - pour un montant de 54 780.05 € HT
- Pour le lot n°3.1 - Couverture/Etanchéité/zinquerie : l'Entreprise SAED - domiciliée à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN 67405 - pour un montant de 61 000 € HT
- Pour le lot n°3.2 - Bandes de rives en solide surface : l'Entreprise LES ATELIERS MAX - domiciliée à SOULTZ SOUS FORETS 67250 - pour un montant de 14 825,- € HT
- Pour le lot n°4.1 - Bardage isolation extérieure : l'entreprise SOPREMA - domiciliée à STRASBOURG 67000 - pour un montant de 29 500.00 € HT
- Pour le lot n°4.2 - Bardage briques : l'Entreprise ZAVAGNO - domiciliée à BUHL LORRAINE 57400 - pour un montant de 16 900 € HT
- Pour le lot n°5 - Serrurerie : l'Entreprise OHLMANN - domiciliée à SAVERNE 67700 pour un montant de 16 196.00 € HT
- Pour le lot n°6 - Menuiseries extérieures bois : l'Entreprise LES ATELIERS MAX - domiciliée à SOULTZ SOUS FORETS 67250 - pour un montant de 68 139.83 € HT
- Pour le lot n°7 - Rideaux textiles : l'Entreprise ABRY ARNOLD - domiciliée à STRASBOURG 67000 - pour un montant de 5 500.00 € HT
- Pour le lot n°8 - Plâtreries, plafonds suspendus : l'Entreprise TMB - domiciliée à SARREBOURG 57400 - pour un montant de 21 734.64 € HT
- Pour le lot n°9 - Menuiserie intérieure bois : l'Entreprise LES ATELIERS MAX - domiciliée à SOULTZ SOUS FORETS 67250 - pour un montant de 37 778.51 € HT
- Pour le lot n°10 - Parquet bois : l'Entreprise SINGER - domiciliée à GRIESBACH AU VAL 68140 - pour un montant de 14 997.72 HT
- Pour le lot n°11 - Carrelage/faïence : l'Entreprise KOENIG - domiciliée à DRULINGEN 67320 - pour un montant de 8 187.25 € HT



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- Pour le lot n°12 - Peinture intérieure : l'Entreprise MAYART - domiciliée à ILLKIRCH GRAFFENSTADEN 67400 - pour un montant de 10 907.40 € HT
- Pour le lot n°13 - Nettoyage de fin de chantier : (sera commandé en direct)
- Pour le lot n°14 - Equipements de cuisine : (en cours de négociation, suite à présentation d'un nouveau plan d'agencement aux trois entreprises postulantes)
- Pour le lot n°15 - Electricité : l'Entreprise KLEIN - domiciliée à SCHWINDRATZHEIM 67270 - pour un montant de 62 000 € HT
- Pour le lot n°16 - Chauffage/ventilation : l'Entreprise SANICHAUF - domiciliée à SARREBOURG 57402 pour un montant de 23 000 € HT
- Pour le lot n°17 - Sanitaire : l'Entreprise SANICHAUF - domiciliée à SARREBOURG 57402 - pour un montant de 26 000.- € HT
- Pour le lot n°18 - Aménagements extérieurs : l'Entreprise ADAM - domiciliée à BOUXWILLER 67330 - pour un montant de 37 357.10 € HT
- Pour le lot n°19 - Charpente métallique : l'Entreprise HUSS - domiciliée à DURRENBACH 67360 pour un montant de 11 584.62 € HT
- Pour le lot n°20 - VRD/terrassement/assainissement : l'Entreprise SCRE - domiciliée à HERANGE 57635 - pour un montant de 100 000.00 € HT.

M. le Maire propose aux membres du Conseil, de valider les choix de la Commission d'Appel d'offres pour les 20 lots pour lesquels une entreprise est identifiée, comme étant la plus avantageuse économiquement est donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Comme indiqué, le lot « nettoyage de chantier » sera défini ultérieurement et le lot cuisine est actuellement en cours de négociation.

M. Gilbert KUNTZ demande les chiffres relatifs aux propositions du premier appel d'offre. M le Maire l'informe qu'il lui transmettra ces chiffres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à 12 voix pour et 1 abstention :

- d'approuver l'attribution des 20 lots de l'appel d'offres telle que validés par la Commission d'Appel d'Offres conformément au descriptif rédigé ci-dessus,



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Par ailleurs M. le Maire informe l'ensemble des Conseillers que les travaux de terrassement débuteront probablement avant le 15 juillet. Il donne des précisions sur le stockage du déblai et rappelle aussi la mise à disposition des WC du terrain du Frohnberg aux entreprises intervenantes en accord avec le FCE. Un nettoyage complémentaire par semaine de ces WC sera nécessaire.

2018.06.04 - RPI : suppression d'une classe

Suite à la motion votée par le Conseil Municipal le 27 avril 2018 et les différents courriers émis par la municipalité, M. le Maire retrace l'historique des différentes réunions et rencontres qui ont eues lieu pour le traitement de ce dossier.

Il rappelle aussi que la suppression d'une classe dans le RPI était dictée par l'Education Nationale, eu égard au minimum d'enfants requis.

Lors de la réunion du 11 juin 2018 entre les maires des 3 communes du RPI, les trois parties se sont mises d'accord pour garder une classe maternelle à Ernolsheim et pour proposer la suppression d'une classe à St Jean les Saverne.

La proposition à l'Education Nationale pour la mise en place d'une direction fusionnée a également été souhaitée par les trois municipalités lors de cette réunion. Michèle MULLER, 1^{ère} adjointe en présente les avantages.

Cette proposition doit toutefois être validée par les Conseils Municipaux respectifs.

M. le Maire soumet donc cette proposition à l'assemblée présente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, demande à l'unanimité, la fusion des trois directions d'écoles actuelles en une seule et demande à ce que cette mesure puisse être appliquée dès la rentrée 2018.

Mme Michèle Muller présente alors le projet d'école (carrés potager).

2018.06.05 - RAPPORT D'ACTIVITE « commission local assainissement SDEA :

L'ensemble des documents avait été transmis aux conseillers municipaux.

Aucune remarque, observation ou question n'est émise par le Conseil qui prend acte de la présentation du rapport d'activité 2017 et ses annexes de la commission locale SDEA, assainissement.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE



2018.06.06 - Affaires RH :

Renouvellement du contrat de Mme Rachel KLEIN :

M. Le Maire rappelle la situation de l'entretien des locaux de l'école depuis le départ à la retraite de Mme MOURANT Liliane.

Le Conseil Municipal avait délibéré le 08/09/2017 et approuvé la décision d'attribuer le poste à Mme Rachel KLEIN pour une durée 1 an, renouvelable une fois soit 2 ans au total.

Le contrat de Mme KLEIN prenant fin le 07/07/2018, M. le Maire propose de le renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- De renouveler le contrat de Mme Rachel KLEIN sur l'emploi de vacance temporaire pour la fonction d'adjoint technique territorial, allant du 03/09/2018 au 05/07/2019. Ce contrat avait été signé le 11/09/2017 pour une durée de 1 an renouvelable une fois, soit 2 ans au total.

Avenant au contrat de Mme Nathalie WOLFF :

M. le Maire explique que la législation exige la mise à disposition de toilettes durant le chantier de la salle multi-usages. La solution la plus économique est la mise à disposition des toilettes existantes à côté des vestiaires. Cependant cette solution nécessite un nettoyage et entretien réguliers. A cet effet, M. le Maire propose d'augmenter par avenant, pour activité temporaire supplémentaire, le contrat de Mme Nathalie WOLFF, qui s'occupe déjà des vestiaires, de 2H par semaine (4 x 30 mn), à partir de fin septembre/début octobre, pour une durée de 12 mois. Les dates seront fixées le moment venu.

M. le Maire demande l'autorisation à l'ensemble des membres présents d'accepter cet avenant soit :

- L'augmenter de 2 H par semaine pour l'entretien des toilettes pour une durée de 12 mois.

Le Conseil Municipal après délibération, accepte à l'unanimité d'augmenter le contrat de Mme Nathalie WOLFF, par avenant, sur une période d'une année (la date exacte sera définie ultérieurement).



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

2018.06.06 bis - Relevage de l'orgue (point rajouté) :

Monsieur le Maire remet aux conseillers un tableau récapitulatif des différents devis demandés par le Conseil Presbytéral.

Il indique que celui-ci propose l'offre de SCHOEMER, entreprise la moins-disant et soumet ce choix au Conseil.

Le Conseil Municipal,

- vu la délibération du 23 février 2018 autorisant la municipalité à porter le projet et définissant le plan de financement,
- vu la délibération du 27 avril 2018 portant rectification du compte-rendu du 23 février 2018,

Valide à l'unanimité le choix du conseil presbytéral et décide de confier les travaux à l'entreprise SCHOEMER pour un montant de 31 559 €. Ce montant est un montant HT.

Par ailleurs, M. le Maire sollicite M. Gilbert KUNTZ afin qu'il relance la Fondation du Patrimoine pour savoir si un don déjà existant pourra être pris en compte pour cette opération. M. le Maire souhaite une réponse écrite de la part de cet organisme.

2018.06.07 - Bibliothèque :

Mme Francine BOUTY avait expliqué le principe du « désherbage » de la bibliothèque lors de de la réunion du Conseil Municipal du 08/09/2017. Une demande avait été faite auprès de Recyclivres pour la reprise des livres en bon état. Cet organisme s'occupe de la revente et verse 10 % à des associations.

M. le Maire, demande l'autorisation, à l'ensemble des membres présents :

- de remettre ces livres à Recyclivres
- d'autoriser Recyclivres à revendre ces ouvrages et à reverser 10 % à des associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de remettre les livres à Recyclivres et d'autoriser Recyclivres à revendre ces livres en reversant 10 % à des associations.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE



2018.06.08 - Délégations du maire :

- modification budgétaire : M. le Maire informe l'ensemble des membres présents de la modification budgétaire effectuée pour le règlement de la facture JVS, pour la mise en place du CLOUD. En investissement : Dépenses imprévues : - 1 538 € - Chapitre 020 / Concessions et droits similaires + 1 538 € - Chapitre 20 (montant de la facture 4 839 € HT). En fonctionnement : Dépenses imprévues : - 65 € - Chapitre 022 / Charges à caractère général + 65 € - Chapitre 011 (C/6156).
- Contentieux « chasse » : M. le Maire informe les Conseillers qu'il s'est rendu à deux reprises au tribunal de Saverne et que l'audience a été remise une 3^{ème} fois, cette fois-ci au 17/09/2018.
- Plaque pour M. Lacroix : M le Maire fait le point sur ce dossier
- Groupama : M le Maire informe le conseil que l'assurance de la commune a été renégociée et a permis de réduire cette charge. Il fait aussi le point sur l'assurance « dommages-ouvrage » pour la salle communale.
- Tonnelles : M le Maire rappelle l'existence des deux tonnelles mises à disposition des associations pour leurs manifestations. Il signale que la question de prêt aux particuliers s'est posée à plusieurs reprises et demande l'avis de l'ensemble des Conseillers.
- Par 12 voix pour et 1 voix contre, Le Conseil Municipal a décidé de mettre ces tonnelles uniquement à disposition des associations.

2018.06.09 - Rapport des commissions :

Mme Michèle MULLER :

- Informe que le BIC sera distribué fin de semaine 27.
- Signale que 6 personnes bénévoles du Conseil Municipal s'occupent régulièrement du désherbage dans la commune.
- Fait le point sur l'interdiction, depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser des produits phytosanitaires dans les collectivités et ses conséquences, Elle informe les conseillers qu'en concertation avec l'ouvrier communal, il a été décidé d'acheter un désherbeur thermique qui sera subventionné à hauteur de 60 %.
- Informe la démarche « nature zéro pesticides » dans laquelle va s'inscrire la commune. Pour ce faire, il faut s'engager par une charte. Elle demande au Conseil Municipal de donner l'autorisation à M le Maire pour signer cette charte.

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil Municipal, donne son accord pour adhérer à cette charte et autorise M. le Maire de la signer.

- M. Gilbert KUNTZ signale que lors de la visite guidée, il a constaté le mauvais état des lavoirs (présence de mousse).



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE



2018.06.10 - Divers :

- L'office du tourisme a fait une demande à la mairie concernant le programme de la journée du patrimoine. M. Gilbert KUNTZ propose d'inscrire la commune (vitreaux, abords de l'église) et de faire suivre les informations à communiquer à l'office du tourisme à la mairie.
- M. Gilbert KUNTZ informe qu'il a participé à diverses réunions.
- Mme Michèle MULLER demande la confirmation de l'orthographe exacte de ARELSE en vue de l'inscription en alsacien sur les panneaux d'entrée du village (en projet).

La séance a été close à 22h15

Le secrétaire de séance : M. Stéphane POUVIL

Les membres du conseil :

Mme Michèle PARISOT MULLER

M. François SCHNELL

M. Jacky KUNTZ

Mme Francine BOUTY

M. Richard ROBERT qui donne procuration à M. Alfred INGWEILER

M. Gilbert KUNTZ

Mme Sonia FROHN

Mme Isabelle BATISTA ABSENTE



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE



M. Claude STRINTZ

M. Stéphane POUVIL

Mme Myriam VIX

M. Nicolas STEPHAN

Mme Eliane GASTEBOIS

M. Patrick BLANCHONG ABSENT

Le Maire :
Alfred INGWEILER

